

Comité consultatif sur les entreprises

Cadre de référence

Mandat

Conseiller la ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement sur les façons d'atténuer les répercussions économiques à court terme de la pandémie de COVID-19 pour les entreprises ténoises, ainsi que sur les mesures et les initiatives à long terme nécessaires pour aider les entreprises à se rétablir;

Formuler des conseils et des recommandations pour le Conseil exécutif sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan de relance économique « Une reprise avisée » afin d'appuyer la reprise économique et sociale aux TNO.

Portée

Le Comité consultatif sur les entreprises (Comité consultatif) formulera des recommandations et des conseils en lien avec la situation économique unique des entreprises ténoises à la ministre et au Conseil exécutif pendant l'élaboration et la mise en œuvre du plan *Une reprise avisée*.

Membres

La ministre nommera les membres du Comité consultatif, issus de chaque région des TNO, en fonction de leurs connaissances, de leur expérience et de leur compréhension de l'environnement commercial unique des TNO. Les membres devront également représenter les intérêts de tous les secteurs commerciaux des TNO. Un membre de chacun des organismes suivants sera nommé au Comité consultatif :

- Chambre des mines des TNO et du Nunavut
- Association de la construction des Territoires du Nord-Ouest
- Tourisme TNO
- Association des collectivités des TNO
- Coalition économique des leaders autochtones des TNO
- Association des manufacturiers des TNO
- Association des ingénieurs, des géologues et des géophysiciens des TNO et du Nunavut, et Association des firmes de génie-conseil
- Association du transport aérien dans le Nord
- Chambre de commerce de Norman Wells et du district
- Chambre de commerce de Yellowknife
- Chambre de commerce de Fort Simpson
- Chambre de commerce de Hay River
- Chambre de commerce de Thebacha
- Delta North Alliance

Voici les qualifications recherchées pour les membres du Comité consultatif :

- Connaissance démontrée des activités commerciales et des besoins des entreprises ténoises;
- Expérience de travail avec les administrations communautaires, les gouvernements autochtones et les autres organismes régionaux et locaux qui soutiennent les entreprises aux TNO.

Le Comité consultatif n'est pas une entité juridique et n'aura pas de responsabilité juridique ou contractuelle en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre du plan *Une reprise avisée* visant à soutenir la reprise économique et sociale aux TNO.

Présidents

La ministre désignera deux coprésidents du Comité consultatif.

Responsabilités

Voici, entre autres, les responsabilités des membres du Comité consultatif :

- Donner des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre des parties relatives aux différents secteurs commerciaux du plan *Une reprise avisée* visant à soutenir la reprise économique et sociale aux TNO;
- Collaborer avec les autres comités consultatifs qui appuient la reprise économique et sociale aux TNO et partager de l'information avec eux, le cas échéant;
- Examiner les rapports, les présentations et les autres documents élaborés en lien avec le plan *Une reprise avisée* visant à soutenir la reprise économique et sociale aux TNO;
- Examiner les plans, les mesures et les stratégies visant à améliorer la situation économique pour favoriser le développement commercial et les investissements aux TNO, et formuler des recommandations;
- Agir comme source d'information et interagir avec les différentes organisations commerciales et industrielles dans toutes les régions des TNO.

Recommandations et prise de décisions

Les recommandations à la ministre à l'intention du Conseil exécutif seront formulées par consensus :

- Il est souhaitable que les recommandations soient acceptables pour l'ensemble ou la majorité des membres du Comité consultatif sur les entreprises; ainsi, le processus doit se poursuivre jusqu'à obtention de l'approbation de 75 % des membres.

Les conseils et recommandations du Comité consultatif sur les entreprises seront intégrés au processus décisionnel régulier du gouvernement, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre du plan *Une reprise avisée*.

Le Comité consultatif sur les entreprises formulera ses conseils et recommandations par écrit. Cette information sera publique et publiée sur les sites Web du GTNO.

Communications et confidentialité

Les discussions du Comité consultatif restent confidentielles lorsqu'elles sont communiquées à la ministre et au Conseil exécutif. Le procès-verbal des réunions contiendra le contenu des réunions, mais aucune déclaration ou opinion ne sera attribuée à un membre du Comité consultatif en particulier. Les procès-verbaux seront distribués à l'interne aux membres du Comité, à la ministre et aux membres du Conseil exécutif après chaque réunion, mais ne seront pas rendus publics.

Toutes les communications publiques du Comité consultatif seront faites par les coprésidents ou par leur entremise, ou par écrit au nom de tous les membres. Les communications publiques seront présentées à la ministre, au Conseil exécutif et au Comité du Conseil exécutif et des députés avant d'être rendues publiques.

Réunions

Pendant les trois premiers mois, les membres du Comité consultatif se réuniront au besoin et selon ce qui est entendu. Ensuite, les membres du Comité consultatif se réuniront selon le calendrier déterminé par la ministre et le Comité consultatif.

Les réunions auront lieu par téléconférence ou par vidéoconférence. Elles pourront avoir lieu en personne lorsque la situation le permettra.

Le Comité consultatif sera appuyé par un secrétariat au sein du GTNO.

Quorum

Le quorum pour les réunions correspondra à la présence de la majorité des membres du Comité consultatif.

Durée

Le Comité consultatif restera en place jusqu'au 31 mars 2022, durée qui pourra être prolongée par la première ministre.

Modification du cadre de référence

Le cadre de référence peut être révisé par le Conseil exécutif.